



## licenciement verbal patron harceleur suite

Par **donix**, le **27/01/2011** à **02:02**

Je précise que cela s'est déroulé le 26/01 à 12.45, en rentrant chez moi j'appelle l'inspection du travail qui me dit de lui écrire pour ne pas qu'il retourne la situation à son avantage. Je lui fait donc un mail et 30 min plus tard il me répond en me traitant de menteuse et d'ingrate, il reconnaît tout de même qu'il considère que sur les 3 salariés qu'il embauche je suis la seule à ne pas être cadre et que par conséquent je ne peux me comparer à eux car je n'ai pas leur diplômes et qu'il ne peut leur demander à eux sous-entendant que les corvées ménagères sont à ma charge pat conséquent.

Ce sale type va jusqu'à dire que je lui ai manqué de respect et que je devrais avoir la présence d'esprit de présenter mes excuses. En plus il ment il dit que j'ai quitté les lieux sans prévenir à 11h45 et que par conséquent c'est un abandon de poste qu'il ne manquera pas de m'envoyer une mise à pied conservatoire et respectera les délais de licenciement scrupuleusement. pour décembre ma paye a été virée le 13/01, pas de bulletin, pas de visite médecine du travail et pas d'affiliation retraite prévoyance et mutuelle prévue au contrat. Un seul témoin son neveu qui est un des cadres, l'autre cadre m'a dit me soutenir mais n'était pas présente car ne bosse pas le mercredi (cette personne m'avait encouragée à ne plus accepter de faire le ménage et de faire attention car pour elle on est proche du harcèlement) pour elle aussi il manque de correction parfois mais elle a 10 ans de plus que moi et se laisse pas faire moi, il profite de savoir que j'ai pas droit aux assedics et que je suis jeune. L'inspection du travail m'a fait comprendre que si il ne poursuit pas le licenciement et que je n'ai pas de témoin il faudra y retourner et franchement j'en suis incapable car je sais qu'il va me faire la misère pour que je démissionne et puis je dois avouer que maintenant j'ai vraiment peur de lui, je le craignait déjà avant mais là c'est plus possible je suis en dépression et ne parviens même plus à dormir.

A l'aide, merci

Par **P.M.**, le **27/01/2011** à **09:26**

Bonjour,

Si vous ne voulez plus y retourner, je ne vois qu'éventuellement la prise d'acte de la rupture du contrat de travail aux torts de l'employeur mais il vous faudra avoir le maximum de preuves...

Par **donix**, le **27/01/2011** à **11:18**

Il connaît mon père car mon père lui a amené un client (le seul et unique client que le cabinet a actuellement, cabinet économie de la construction et maîtrise d'oeuvres) hier dans l'après-midi (soit plus d'1 heure après m'avoir répondu que j'étais une menteuse) pour lui dire qu'il m'avait virée sur la colère parce que je lui ai mal parlé et refusé de sortir les poubelles et nettoyer son bureau mon père a fait comme je lui avait demandé et ne s'en est pas mêlé, car ils travaillent sur le même chantier, mais cela le démangeait car en plus il ne fait pas bien son travail et n'est pas correct avec le client que mon père lui a présenté, client très mécontent de du travail mal fait sur l'étude de son projet car mon patron est en plus incompetent et passe son temps à aller se reposer dans sa chambre pendant que son personnel essaie de faire de son mieux, il ne nous communique pas les infos dont on a besoin, ne va pas acheter les fournitures et outils de travail qui nous sont nécessaires (encre, papier,...)

Enfin, bref mon père peut-il témoigner qu'il lui a dit qu'il m'avait virée ? Si il le dit ce matin à ma collègue peut-elle témoigner sans avoir d'ennuis par la suite ?

Merci de vos réponses

Par **P.M.**, le **27/01/2011** à **12:27**

Le témoignage d'une personne de la même famille est rarement retenu...